

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
19 FEVRIER 2013

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 12 février 2013, s'est réuni en séance publique le 19 février 2013 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, CHAUVIN, HERVO, REYNAUD, RAUNER.
MM. FENOUIL, TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, GLEIZAL, BLANC, MORENO.
Conseillers absents : Mme KERGOAT, M. GASSIN, Mme GELIN (pouvoir à Mme CHAUVIN),

Secrétaire de séance : M. ESCOFFIER

Ouverture de la séance à 20h35

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2012 : *pas d'observation.*

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Restructuration foncière à Notre Dame des Anges,
- Sécurisation du hameau des Viaux : convention CAUE 84

Le Conseil accepte de débattre sur ces points.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

ACQUISITION BONNARDEL

En 2012, par délibération, le Conseil municipal a aliéné la parcelle cadastrée E 308, appartenant aux consorts BONNARDEL et mise en vente au prix de 2 021.50 € (DEUX MILLE VINGT ET UN EUROS CINQUANTE CENTIMES), plus les frais de SAFER de 305 euros.

Monsieur indique qu'il faut inscrire les crédits au budget 2013 au compte 2111.

Vote : unanimité

VENTE FONCIERE : TERRAIN PETATCHEU

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune a reçu une offre de Monsieur GAILLICOU Gilbert, représentant la société EVEXUS PROMOTION pour un montant de 420 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'offre de M. GAILLICOU Gilbert.

Vote : unanimité

MODIFICATION DU PLU

Mme RAUNER souhaite lire une déclaration liminaire :

"Concernant le projet LSBB, je vote contre et par respect envers Philippe ESCOFFIER, je ne développerai pas mes points de vue".

Après cette intervention, les débats reprennent et la modification du PLU peut être lancée avec les éléments suivants :

- ouvrir à l'urbanisation la zone AUaf1 afin de permettre la réalisation du projet de développement du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit,
à la majorité
- rendre possible la réalisation d'annexes de type piscine et leur abri technique dans la zone Nf1 dès lors qu'elles sont situées à proximité d'une habitation existante,
à l'unanimité
- prendre en compte la réforme des documents d'urbanisme en intégrant les notions de surface de plancher et d'emprise au sol en lieu et place de celles de Surface Hors Œuvre Nette et de Surface Hors Œuvre Brute,
à l'unanimité
- affiner les obligations en matière de places de stationnement dans la zone Ua,
à l'unanimité
- supprimer dans l'orientation d'aménagement au hameau de Bouvène l'obligation de cheminement piétonnier orienté est/ouest
à l'unanimité
- supprimer l'emplacement réservé n°5,
à l'unanimité

SUBVENTION : FONDS DE SOLIDARITE LOCALE 2013

Le Maire propose au Conseil d'acquérir un camion benne en remplacement du camion actuel particulièrement usé et ne répondant plus aux exigences de sécurité. De plus, la commune doit s'équiper de matériels de déneigement.

Dans le cadre de ces acquisitions, il est possible de solliciter l'aide du Conseil Régional à travers le Fonds de Solidarité Locale pour 2013.

Vote : unanimité

SUBVENTION : AMENDES DE POLICE 2013

Dans le cadre du projet de sécurisation du hameau des Viaux, une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Afin de compléter le financement de cet investissement, il convient de solliciter le Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Vote : unanimité

SUBVENTION : CONTRAT DE PLAN 2013

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Général de Vaucluse finance les projets d'investissements des communes. L'enveloppe 2013 pour la commune de Rustrel s'élève à 48 400 €.

Dans le cadre de ses projets d'investissements, monsieur le maire souhaite solliciter cette subvention pour :

- l'acquisition du camion benne et des équipements de déneigement d'une dépense prévisionnelle totale de 27 100 € HT,

- la réfection du chemin St Joseph pour un montant prévisionnel de 52 300 € HT,
- le solde de la construction du groupe scolaire pour un montant prévisionnel de 117 000 € HT.

Vote : unanimité

FUSION CCPA/CCPJ : PROJET DE PERIMETRE

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'arrêté interpréfectoral n°2012 361-00001 portant projet de périmètre de la fusion comme suit :

- les communes membres de l'actuelle communauté de communes du Pays d'Apt : Apt, Auribeau, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Lagarde d'Apt, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-les-Apt, Sivergues, Viens, Villars et Céreste (04).
- les communes membres de l'actuelle communauté de communes du Pont Julien : Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon et Saint Pantaléon.
- les communes actuellement isolées de Buoux et Joucas.

M. ESCOFFIER précise qu'il convient d'être vigilant, notamment en matière de transfert de compétence voirie. Il est demandé à la CCPA de prendre en considération une période de référence de 10 ans en matière de dépenses voirie et non 3 ans comme suggéré actuellement.

Vote : unanimité

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN : DESIGNATION DES DELEGUES

Suite à la fusion des 9 syndicats d'électrification, il convient de désigner 2 délégués titulaires et deux suppléants appelés à siéger au comité syndical.

Délégués titulaires : Philippe ESCOFFIER, François MORENO

Délégués suppléants : Salima RAUNER, Brigitte REYNAUD

Vote : unanimité

SIRTOM : RETRAIT COMMUNE D'OPPEDETTE

La commune d'Oppedette ayant adhéré à la communauté de communes du Pays de Banon, son conseil municipal a décidé à l'unanimité de se retirer du SIRTOM de la région d'Apt. Il convient de se prononcer sur ce retrait.

Vote : favorable à l'unanimité

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Monsieur le maire précise que les incertitudes concernant l'encadrement des activités justifient un report de la date d'effet de la réforme : aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale ;

Monsieur le maire insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Vote : unanimité

SERVICES MUNICIPAUX : TARIFICATIONS 2013

Il est proposé de reconduire les tarifs fixés en 2012.

Vote : unanimité

REGIME FORESTIER : DISTRACTION

Suite à la vente des parcelles cadastrées A428, C341 et E 432 soumises au régime forestier, il convient d'en demander la distraction et de soumettre au régime forestier le terrain cadastré E 308 d'une surface de 13 475 m². Cette distraction s'intègre dans une démarche de restructuration foncière de Notre Dame des Anges.

Vote : majorité

SECURISATION HAMEAU DES VIAUX : CONVENTION CAUE

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune s'engage dans un projet de sécurisation du hameau des Viaux.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de s'attacher les services d'un bureau d'architectes.

La Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse propose de réaliser cette mission.

Le coût de cette intervention s'élève à 3 200 € dont la moitié à charge de la commune, soit 1 600 €.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Roger FENOUIL

Le secrétaire de séance
Philippe ESCOFFIER

